

## Séance du jeudi 06 juillet 2023

Date de la convocation : 28 juin 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 40**

**Présents non votants :  
4**

**Représentés : 5**

**Votants : 45**

**Présents votants** : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Michel VARNUSSON, Marie-Pierre VERDUN

**Représentés** : Clarisse JACQUET par Michel MOREAU, Françoise KLEIN par Lidwine LINARD, Pierre-Louis MOLITOR par Vincent LOMBART, Nathalie PHILIPPOT par Dania KLEIN, Brigitte WEISSE par Marie-Pierre VERDUN

**Excusés** : Jean-Pol BUVIGNIER, David GABRIEL, Marc NICOLAS, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Christian BAZART, Vincent BAZART, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Chantal JEANSON LAMBERT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Patrick PERARD, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Patrick GROSS

**DE\_2023\_058BIS - Objet : Annule et remplace DE\_2023\_058 - Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot 1 Elaboration du PLUi – Urbanisme / pilotage général avec Cittanova**

RF  
PREFECTURE DE LA MEUSE

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 19/07/2023  
055-200066140-DE\_2023\_058BIS-DE

Vu le CGCT,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération DECC\_201904\_023 du 11 avril 2019 prescrivant l'élaboration du PLUi,  
Vu la délibération DECC\_201912\_126 du 10 décembre 2019 d'attribution du marché de prestations intellectuelles,

Par délibération en date du 10 décembre 2019, le Conseil Communautaire a attribué, dans le cadre du marché de prestations intellectuelles « Elaboration du PLUi » :

- le lot 1 Elaboration du PLUi – Urbanisme / pilotage général au bureau d'études Cittànova pour un montant de 260 252,50 € HT
- le lot 2 Elaboration du diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture de la Meuse pour une montant de 29 086 € HT
- le lot 3 Elaboration du volet environnemental à l'Atelier des Territoires pour un montant de 66 890 € HT

L'offre de Cittànova (lot 1) comprenait un certain nombre de réunions nécessaires pour mobiliser largement les élus et les acteurs du territoire dans une concertation réelle. Cependant, nous entrons dans la phase de zonage et de règlement et il s'avère que les 10 réunions sectorielles proposées dans l'offre initiale semblent insuffisantes pour travailler de manière concertée avec les communes. Il est donc nécessaire de rencontrer individuellement chaque commune.

Le présent avenant a pour objet :

- D'inclure deux séries de 47 rencontres communales à l'offre de base de Cittànova
- De matérialiser les conséquences financières issues de l'introduction de ces rencontres supplémentaires lors de l'élaboration du PLUi,

Le montant de cette prestation supplémentaire est de **32 371,25 € HT** soit **38 845,50 € TTC.**  
La moins-value des réunions sectorielles comprises dans l'offre de base s'élève à 6 887,50 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 44 voix pour et 1 contre :

- De valider l'avenant n°1 décrit ci-dessus,
- De préciser que les dépenses sont inscrites au budget 2023 et seront complétées au budget principal 2024,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 juillet 2023 et publié ou notifié le 19 juillet 2023
--